

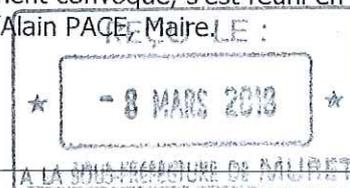
COMMUNE de SEYSSES  
10 Place de la Libération  
31600 SEYSSES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 17  
Procurations : 3  
Absents : 9  
Votants : 20  
Pour : 20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire. LE :

Date de la convocation : 21 février 2018



**PRESENTS** : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

**PROCURATIONS** : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

**ABSENTS** : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Floréal PALAZON, Eva FLORES.

**Secrétaire de séance** : Alain D'ORSO

**N° 4484**

**OBJET :**

**Pose de gaines pour sécuriser les passages piétons au croisement de la route de Toulouse et du Chemin du Château d'Eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 12 mai 2017 concernant la pose de gaines pour sécuriser les passages piétons au croisement Route de Toulouse / Chemin du château d'eau, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (5 AS 249) :

- Pose de gaine en perspective de la mise en sécurité des passages piétons (feux piétons).
- Génie civil sur 180m environ.
- Pose de deux fourreaux sur tout le linéaire.
- Se faire valider les emplacements des futurs passages piétons ainsi que le positionnement de la future armoire de commande.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG : 4.331 €

Part gérée par le Syndicat : 11.000 €

**Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 12 169 €**

Total 27 500 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'Avant-Projet Sommaire.
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :

- 8 MARS 2018

Affiché

le : - 8 MARS 2018

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 02 mars 2018,

**Le Maire,  
Alain PACE**

